

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2357)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL991

présenté par

M. Huyghe, M. Bazin, Mme Corneloup, M. Reda et M. Sermier

ARTICLE 11

Compléter l'alinéa 5 par la phrase suivante :

« Lorsqu'il existe, le bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal mentionne cette mise en ligne. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à faciliter l'accès des citoyens au document présentant les incidences financières estimatives de la création d'un EPCI ou du rattachement ou du retrait d'une commune. Ce document devant être mis en ligne, il convient d'informer les citoyens qu'ils y ont accès.